



Numéro de l'acte	2022-72-RHKH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	4.1.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2022

QUESTION N°2022-72

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR :

Monsieur Thierry MERCIER

Adjoint au Maire, Affaires générales – Personnel Communal – Elections – Vie associative

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les mouvements des effectifs (recrutements, avancements, départ en retraite),

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : MET A JOUR le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2022 selon les éléments suivants :

GRADE	NOMBRE DE POSTES CREES	NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		2
Conseiller des APS		1
Assistant de conservation	1	

Numéro de l'acte	2022-72-RHKH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	4.1.1

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AU 1^{er} JUILLET 2022

CADRE D'EMPLOIS	GRADES	POSTES OUVERTS AU 01/05/2022 (CM du 12/04/2022)	POSTES OUVERTS AU 01/07/2022 (CM 9 juin 2022)
Emploi fonctionnel			
Directeur Général des Services	Directeur Général des Services de 10 000 à 20 000 habitants	1	1
Filière administrative			
Attaché	Attaché principal Attaché	0 2	0 2
Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe Rédacteur	10 1	10 1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe TNC Adjoint administratif Adjoint administratif TNC	3 10 1 8 1	3 8 1 8 1
Filière technique			
Ingénieur	Ingénieur hors-classe	1	1
Technicien territorial	Technicien principal 1 ^{ère} classe Technicien principal 2 ^{ème} classe Technicien	2 1 0	2 1 0
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	4 12	4 12
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TNC Adjoint technique Adjoint technique à temps non complet	13 35 3 17 1	13 35 3 17 1
Filière sociale			
Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	4 2	4 2
Filière culturelle			
Bibliothécaire	Bibliothécaire	0	0
Assistant de conservation du patrimoine	Assistant de conservation du patrimoine	1	2

Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	1
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	3	3
	Adjoint du patrimoine	2	2
Filière sportive			
Directeur technique en charge de la gymnastique	Directeur technique en charge de la gymnastique	1	0
Filière Police Municipale			
Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Gardien-Brigadier	Brigadier Chef principal	1	1
	Gardien-Brigadier	1	1

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables **28**
- Votes défavorables **0**
- Abstentions **0**

Fait à ARQUES
Le 10 juin 2022

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 09 JUIN 2022**

Affiché le 14 juin 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Neuf Juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le trois juin 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents pour les questions 2022-66, 2022-67, 2022-68, 2022-80, 2022-81 et 21 présents de la question 2022-69 à 2022-79 incluse et 2022-82
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 6 absents excusés avec pouvoir pour les questions 2022-66, 2022-67, 2022-68, 2022-80, 2022-81 et 7 absents excusés avec pouvoir de la question 2022-69 à 2022-79 incluse et 2022-82

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL de la question 2022-69 à 2022-79 incluse, et pour la question 2022-82

Monsieur Dominique LARDEUR est nommé secrétaire de séance.